

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° DN70

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Atout majeur de l'influence française, la mobilité internationale des militaires, notamment au sein des missions de défense, des états-majors des pays partenaires et des organisations internationales, sera encouragée, valorisée et mieux accompagnée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que notre réseau de coopérants militaires à l'étranger s'est fortement rétréci, nos compétiteurs comme nos partenaires investissent fortement cet espace. Une des difficultés tient aujourd'hui à la dévalorisation des mobilités internationales au sein des armées françaises. Cet amendement vise à mieux structurer les carrières internationales des militaires, au bénéfice de l'influence française.